



Les bâtiments de demain

Quels enjeux de santé
et de sécurité au travail ?



La prise en compte des interventions ultérieures

Jacques BALZER



La prise en compte des interventions ultérieures

Objectif de prévention : Intégration dès la conception des modalités d'intervention ultérieures pour maîtriser par la suite les coûts d'exploitation et garantir la sécurité des intervenants.

Selon les scénarios les contextes seront :

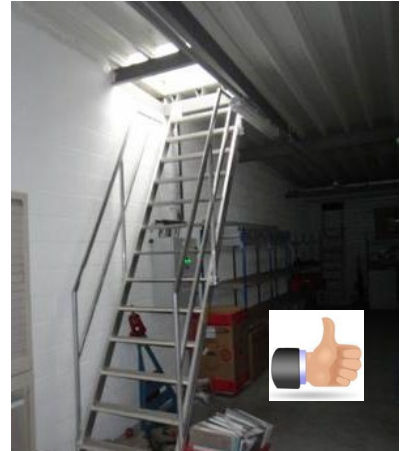
- Favorables si :
 - Le maître d'ouvrage reste propriétaire et gestionnaire du bâtiment dans la durée.
 - Le dialogue entre acteurs permet la prise en compte des contraintes de chacun.

Scénarios « compagnons du durable » ou « Industrialisation et économie circulaire »

- Défavorables si :
 - les phases d'entretien et de maintenance sont considérées comme accessoires car destinées à être sous-traitées à des prestataires extérieurs, le risque est de ne pas les voir prises en considération en amont.

Scénario « Difficile de tout faire »

Les bâtiments de demain Quels enjeux de santé et de sécurité au travail ?



Focus sur les protections collectives en rive de toiture

De nombreux travaux d'entretien sont à réaliser **en sécurité collective** de manière régulière en toiture :

- Entretien des chéneaux
- Intervention sur machineries
- ...





Focus sur les protections collectives en rive de toiture

De nombreux travaux d'entretien sont à réaliser de manière régulière en toiture :



Loi climat et résilience

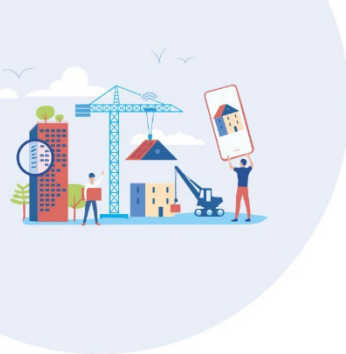
1er janvier 2023 :

les nouveaux bâtiments commerciaux, industriels, artisanaux ou bien les entrepôts et hangars de plus de 500 m², et les bâtiments de bureaux de plus de 1 000 m² devront **végétaliser** ou **solariser** 30 % de leur surface.



Manque les règles associées à la sécurité des personnes !!!

Intégrer les protections définitives dans le projet architectural



Intégrer les protections définitives dans le projet architectural

Acrotère transparent



Intégrer les protections définitives dans le projet architectural



Acrotère curviligne

INRS - Bâtiment de demain - 10/06/2022

Généralisation des protections collectives en rive de toiture quelque soit le scénario pour intervenir en sécurité.



Les protections collectives ne doivent plus être une variable d'ajustement pour remporter un marché, mais devront figurer sur les plans du permis de construire.

Proposition de convention avec les architectes et maîtres d'œuvre, les contractants généraux, collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers...